

Charter CSR of the law firm PRAETICA

Preamble

All civil society players must account for their actions towards their environment, and this is especially true for economic players. This accountability is referred to as Corporate Social Responsibility (CSR).

CSR applies to all types of organizations, both public and private. Law firms are thus also subject to this requirement.

CSR is not only a moral duty, in the sense that we are all together obliged to contribute to the development of a sustainable and just society. It is also, and foremost, an economic duty, because the growth depends on sustainable development.

The importance of CSR has been internationally recognized: the OECD (the Organisation for Economic Co-operation and Development) has published guidelines in this respect.

Our law firm, which in essence focuses on business law, has decided to make CSR one of its priorities. Our law firm does not only advise clients on topics with regard to CSR, but has also decided to live up to the CSR requirements itself.

As a matter of consequence, our law firm commits, on top of the general obligation to comply with the laws, to respect and implement this Charter in its internal organization.

Charter

1. General remark

This charter governs the law firm's activities. CSR has an impact on several aspects, which will be mentioned hereafter. However, since this listing cannot be exhaustive, the law firm commits to comply with the CSR requirements in general.

2. Relation with the clients

- Draw attention to CSR, its goals, its benefits, and the law firm's compliance with the CSR
- Personalized and efficient reception/welcome
- Clear and balanced agreements on fees
- Transparent follow-up on performed services and its consequences for the fees
- Cost control in a CSR environment, more in particular: no wasting of consumable goods, less printing costs, more efficient energy use, use of office space which is adapted to the activity, without unnecessary luxury
- Allow the handling of a file or the follow-up with a client by one single responsible person; this allows us to ensure our intervention in the most efficient manner, to improve the relation of trust with the client and to reduce the costs
- Strict compliance with the code of ethics, which implies more in particular the duty to recommend the most efficient dispute resolution method to the client (such as for instance: litigation, arbitration, or mediation)

3. Communication and IT

- Paperless office: the communication and the archiving of correspondence and exhibits will be paperless to the maximum extent possible
- Use of the most environment-friendly materials
- The website, the internal and external communication are conceived in such manner that the need to print is reduced, more in particular by facilitating electronic archiving

4. Offices, energy and suppliers

- Use office spaces where the required investments, if possible, will be made in order to meet environment-friendly criteria, for instance with regard to the use of energy and heating
- Applying a policy which aims to reduce the potential nuisances, as a consequence of our activities, to the environment, such as the excessive consumption
- Sorting waste and optimizing recycling
- Using maintenance products with the lowest impact possible on the environment and the ozone layer
- Prohibition to use some toxic and dangerous products, which will be



listed

- The best possible control of water consumption
- Choice for suppliers in function of minimizing the law firm's ecological footprint and in function of the suppliers' compliance with social rights

5. Transport

- Choice of transportation means in function of the nature of the travel in order to reduce the pollution to the maximum extent possible. Travel on foot, by bike or by public transport will always prevail. If the use of individual vehicles will be necessary, because of the distances to be covered or because of several consecutive travels on the same day, hybrid vehicles or vehicles with the most environment-friendly available technology will be used
- Prioritize contacts with clients through video-conferences or conference calls

6. Relation between the members of the law firm

a. Partners, associates and trainees

- Respect for diversity
- Thorough continual training, with internal reporting in order to share knowledge
- Thorough and efficient guidance of the traineeship, in view of a long term career in the law firm
- Regular and transparent evaluations of everyone's future in the law firm
- Regular communication between all members of the law firm (more in particular: frequent meetings, working groups, *team building*, etc.)
- Willingness to listen to everyone's needs and wishes

b. Relation with employed staff

- Respect for diversity
- Strict compliance with labour/social security laws
- Willingness to listen to everyone's needs and wishes
- Regular and transparent evaluations of their work and their future in the law firm

c. In general

- Respect for the freedom of religion, thought and speech



- Allow personal development throughout the professional activities

7. **Non-profit goals**

- Allow *pro bono* work in some situations
- A percentage of the law firm's profit will be paid every year to one or more charity organization(s)

2 May 2011

Alex Tallon

Serge Dufrene

Addendum: Charte Du Label “Entreprise Ecodynamique”, signed on 4 May 2013 on the occasion of Praetica’s candidacy for the label “entreprise ecodynamique”, filed with the “Brussels Institute for Environmental Control”.





LA CHARTE DU LABEL « ENTREPRISE ECODYNAMIQUE »

Dans l'objectif d'initier un processus dynamique d'amélioration environnementale de nos activités par le biais d'une labellisation, de faire évoluer le management ainsi que les comportements des membres de notre personnel, et, à terme, de concrétiser toutes nos actions dans une perspective de développement durable, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes ci-dessous :

PRATIQUES DE BONNE ECO-GESTION

- Désigner une personne ayant la responsabilité de mettre en œuvre la charte et lui en donner les moyens ;
- Responsabiliser le personnel par la participation de chacun à un projet d'éco-gestion de l'entreprise, à travers la sensibilisation, l'information et l'éducation, à des comportements respectueux de l'environnement;
- Appliquer certaines modalités d'évaluation préalable des incidences de toute nouvelle activité, produit, procédé, y compris dans les choix de localisation de sites ;
- Privilégier le choix et la bonne pratique des meilleures technologies disponibles afin de prévenir, éliminer ou réduire toute pollution et de préserver les ressources naturelles ;
- Elaborer des procédures de prise en compte systématique des critères environnementaux lors de l'achat de biens ou de services auprès des fournisseurs et sous-traitants ;
- Viser à une amélioration constante et progressive des performances environnementales, en fixant les priorités en fonction des activités de l'entreprise et de leur poids environnemental ;
- S'intégrer et collaborer à la réussite de plans environnement globaux, internationaux, régionaux, communaux ;

DOMAINES ENVIRONNEMENTAUX

Énergie

- Assurer un contrôle et une réduction progressive des consommations liées à la régulation thermique, à l'éclairage des locaux, à l'équipement électrique & électronique par l'utilisation rationnelle, la maintenance technique, l'emploi de machines de faible consommation, etc. ;
- Recourir, dans la mesure du possible, aux énergies alternatives et renouvelables.

Eau

- Assurer un contrôle et une réduction progressive des consommations d'eau, par l'utilisation rationnelle, la maintenance des installations, le recours à l'eau de pluie et à des équipements de faible consommation, etc. ;
- Améliorer la qualité de l'eau rejetée, par des mesures préventives et un traitement optimal, visant en particulier la réduction de l'utilisation de certains produits nocifs.

Déchets

- Prévenir la production de déchets par l'achat et l'utilisation rationnelle de produits générant peu de déchets (durables, réparables, comportant peu d'emballage, ...) et/ou des déchets moins nocifs ;
- Mettre en place des collectes sélectives pour au moins les flux suivants : déchets dangereux, papier/carton, emballages, et tout déchet généré en quantité importante (déchets de cuisine par exemple) ;
- Prévoir des obligations de reprise lors de tout achat de bien qui s'y prête (machines électriques ou électroniques, emballages, véhicules, etc.).

Mobilité

- Réduire les nuisances occasionnées par les déplacements liés à l'activité de l'entreprise, et en particulier les déplacements domicile-travail, par l'adoption d'un plan de déplacements d'entreprise. Encourager ou soutenir le personnel à adopter des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (utilisation du vélo, des transports en commun, co-voiturage, etc.) ;
- Considérer l'opportunité de remplacer progressivement la flotte de véhicules de l'entreprise par des véhicules moins polluants.

Air

- Limiter les émissions directes ou indirectes de polluants atmosphériques, en particulier liés à la consommation d'énergie (transports, chauffage) par le choix et l'utilisation rationnelle de combustibles et de technologies respectueuses de l'environnement;
- Assurer une bonne qualité de l'air ambiant intérieur en tenant compte des polluants chimiques et biologiques, et du degré d'humidité.

Bruit

- Limiter les nuisances sonores et les vibrations tant pour le personnel que pour le voisinage par l'adoption de comportements adéquats, la maintenance des appareils, le recours à des équipements peu bruyants, etc. ;
- Assurer une bonne qualité de l'ambiance sonore interne par rapport au bruit des conditionnements d'air, des machines, et au bruit externe.

Sol

- Mettre en place des mesures pour prévenir tout risque d'infiltration de polluants dans le sol (aires de stationnement, cuves à mazout ou essence, stockage de déchets ou de produits dangereux, etc.) ;
- Contrôler la qualité du sol et assainir les pollutions éventuellement engendrées par les installations.

Nature & espaces verts

- Verduriser les abords des bâtiments et mener une gestion différenciée des abords verdurisés favorisant le développement de la faune et de la flore indigènes ;
- Limiter le recours aux fertilisants de synthèse, pesticides et herbicides ;
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols.

SECTEUR D'ACTIVITE

- Respecter un certain nombre de critères environnementaux propres à notre secteur d'activité, ces critères étant déterminés en concertation avec les fédérations professionnelles.

SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

- Adopter les étapes décrites ci-dessous, selon des modalités et des spécifications adaptées à la taille de l'entreprise :
 - effectuer une analyse environnementale faisant le point sur les incidences majeures de l'entreprise sur l'environnement et portant sur les 26 principes formulés précédemment ;
 - établir un programme environnemental pluriannuel précisant les domaines d'intervention prioritaires choisis sur base de l'analyse environnementale, les actions à y entreprendre, les objectifs d'amélioration programmés dans le temps, la structure organisationnelle, les responsabilités, les procédures et les ressources ;
 - concrétiser les actions planifiées
 - évaluer régulièrement et périodiquement les performances environnementales visées ;
 - définir de nouveaux objectifs et actions en fonction des résultats obtenus ;
 - établir un dossier de candidature à la labellisation comprenant une analyse environnementale, un programme environnemental et faisant état des réalisations soumises à évaluation.

Par la signature de cette charte, nous nous engageons à être candidat au Label « Entreprise écodynamique » et à transmettre à l'IBGE, au plus tard 2 ans après l'adhésion, le dossier de candidature à la labellisation

Nom de l'entreprise :

Praetica SPRL, 13, Rue des Sablons à 1000 Bruxelles représentée par Serge Dufrene, représentant permanent de la SPRL Serge Dufrene avocat, gérant de la SPRL Praetica

Nom, fonction et signature du responsable de l'entreprise :

le 4 avril 2013

Date:

(s) Serge Dufrene

